

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS.

Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
4 — 1 — matin, Express-Poste.
10 — 28 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
12 — 5 — soir, Omnibus.
6 — 6 — — Omnibus.
9 — 23 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux
préfets la circulaire suivante :

Paris, le 30 mai 1857.

Monsieur le préfet,

Aux termes de la Constitution et du décret du
29 mai, le Corps-Législatif, nommé en 1852, a fini
sa mission. Le pays va élire de nouveau ses députés.
L'Empereur appelle au scrutin neuf millions d'élec-
teurs, et leur demande à tous un vote libre et lo-
yal. Il faut que, dans cette circonstance, pour vous
aider vous-même et pour aider les autres, vous
sachiez bien qu'elle sera l'attitude du gouverne-
ment, quels principes, dirigeront sa conduite. Un
gouvernement fort et populaire dit nettement ce
qu'il pense et ce qu'il veut : pour les élections, ce
que veut l'Empereur, c'est la pratique libre et sin-
cère du suffrage universel. Les listes électorales ont
été dressées largement, libéralement. Tout ayant
droit a pu s'y faire admettre : 9,521,220 citoyens
y ont été inscrits. Au jour de l'élection, le vote
sera secret, et les scrutins seront dépouillés sous
les yeux de tous. La vérité et l'indépendance du
suffrage sont donc garanties.

En présence de cette liberté assurée pour chacun,
et lorsque, candidats et électeurs, tous pourront
proclamer leur préférence, le gouvernement ne
saurait seul rester muet et indifférent. Il dira net-
tement au pays quels noms ont sa confiance et lui
semblent mériter celles des populations; comme il
propose les lois aux députés, il proposera les can-
didats aux électeurs, et ceux-ci feront leur choix.

Se prévalant d'un dévouement déjà ancien et
éprouvé, ou se ralliant avec loyauté à une dynas-
tie qui fait la gloire et le salut du pays, un grand
nombre d'hommes, éminents par leur fortune, leurs

services, la juste considération qui les entoure, ont
sollicité des candidatures officielles. Mais la France
n'a pas oublié les paroles du discours du trône à
l'ouverture de la session 1857 : « Puisque cette ses-
sion est la dernière de votre législature, disait
l'Empereur aux députés, permettez-moi de vous
remercier du concours si dévoué et si actif que
vous m'avez prêté depuis 1852. Vous avez pro-
clamé l'Empire; vous vous êtes associés à toutes
les mesures qui ont rétabli l'ordre et la prospérité
dans le pays; vous m'avez énergiquement sou-
tenu pendant la guerre; vous avez partagé mes
douleurs pendant l'épidémie et pendant la disette;
vous avez partagé ma joie quand le ciel m'a
donné une paix glorieuse et un fils bien-aimé;
votre coopération loyale m'a permis d'asseoir en
France un régime basé sur la volonté et les inté-
rêts populaires. C'était une tâche difficile à rem-
plir, et pour laquelle il fallait un véritable patrio-
tisme, que d'habituer le pays à de nouvelles ins-
titutions. Remplacer la licence de la tribune et
les luttes émouvantes qui amenaient la chute ou
l'élévation des ministères, par une discussion
libre, mais calme et sérieuse, était un service si-
gnalé rendu au pays et à la liberté même, car la
liberté n'a pas d'ennemis plus redoutables que les
emportements de la passion et la violence de la
parole... » Cet éclatant témoignage résumait six
années de dévouement; aussi, sauf quelques excep-
tions commandées par des nécessités spéciales, le
gouvernement a considéré comme juste et poli-
tique de présenter à la réélection tous les membres
d'une assemblée qui a si bien secondé l'Empereur
et servi le pays.

En face de ces candidatures hautement avouées,
résolument soutenues, les candidatures contraires
pourront librement se produire. On a, dans ces

derniers temps, calomnié notre législation sur la
distribution des bulletins de vote; les règles en
sont cependant simples et libérales; pendant les
vingt jours qui précèdent l'élection, tout candidat
qui aura soumis à la formalité du dépôt légal un
exemplaire, signé de lui, de ses circulaires, profes-
sion de foi ou bulletins de vote, pourra, sans qu'il
soit besoin d'aucune autorisation, les faire afficher
et distribuer en pleine liberté; tout électeur qui,
non content d'écrire ou de faire écrire son vote, et
d'exercer ainsi son droit individuel, voudra pro-
pager un candidature, en pourra librement distri-
buer les bulletins, si, sur l'un de ces bulletins léga-
lement déposés, la signature du candidat constate
son assentiment. Certes, dans ces conditions, l'on
peut dire que l'éligible et l'électeur auront une en-
tière liberté, l'un pour se produire, l'autre pour
exprimer son choix et le proposer à ces conci-
toyens. Si cependant les ennemis de la paix publique
croyaient trouver dans cette attitude l'occasion
d'une protestation séditionnelle contre nos institu-
tions, s'ils tentaient d'en faire un instrument de trouble
ou de scandale, vous connaissez vos devoirs, Mon-
sieur le préfet, et la justice saurait aussi sévèrement
remplir les siens. Mais ces excès ne se produiront
pas : viussent-ils à se produire, leur répression ne
portera aucune atteinte à la liberté du suffrage uni-
versel; trois fois sacré par lui, l'Empereur l'invo-
que toujours avec confiance. Quand, en 1851 et
1852, huit millions de suffrages lui livraient la
couronne et les destins du pays, il y avait, dans ce
vote éclatant, cet amour mêlé d'orgueil que la
France retrouvait au fond de ses entrailles pour la
dynastie des Napoléon; il y avait entre elle et eux
le sentiment d'une solidarité indissoluble de gloire
et de malheur; il y avait aussi la peur de l'anarchie
et l'espérance d'un gouvernement fort et ami du

FEUILLETON

LA CONQUÊTE D'UN MARI.

SCÈNES DE MEURS ANGLAISES.

(Suite.)

C'était tout ce que chacun pouvait répondre pour lui-
même en son particulier. Tom allait hasarder quelque
chose; mais, heureusement pour sa réputation, il aper-
çut l'œil irrité de son père et garda un silence prudent.

— Sur ma parole! dit l'aîné des deux frères en retour-
nant chez lui en voiture, ce M. Sparkins est un éton-
nant jeune homme. Quel savoir surprenant! quelle ins-
truction extraordinaire! quelle manière de s'exprimer!

— Ce doit être un haut personnage déguisé, dit miss
Marianne; qu'il est délicieusement romanesque!

— Il parle très-haut et très-purement, fit observer Tom
timidement, mais je ne comprends pas très-bien ce qu'il
veut vous dire.

— Je commence à désespérer de votre intelligence,
Monsieur, répliqua son père, que la conversation de M.
Sparkins avait tout d'abord ébloui.

— Ce qui me frappe, Tom, fit miss Thérèse, c'est que
vous vous soyez repdu si ridicule ce soir.

— C'est vrai, répéta-t-on en chœur.

Et l'infortuné Tom s'enfonça dans un coin et chercha à
occuper le moins de place possible dans la voiture.

Cette même nuit, M. et M^{me} Malderton eurent une
conversation prolongée au sujet de leur fille et d'arran-
gements ultérieurs. Miss Thérèse se coucha en examinant
si, dans le cas où elle épouserait un noble personnage,
elle pourrait en conscience encourager les visites de ses
parents, et rêva toute la nuit de nobles déguisés, de
grandes routes, de plumes d'autruche, de mariage et
d'Horatio Sparkins.

III.

Le dimanche suivant, on hasarda bien des supposi-
tions sur le mode de transport qu'adopterait le convive
si vivement désiré. Prendrait-il une voiture? Viendrait-
il à cheval? Arriverait-il en cab? Ces conjectures et d'au-
tres de la même importance occupèrent M^{me} Malderton
et ses filles toute la matinée.

— Sur ma parole, mon amie, dit M. Malderton à sa
femme, il est très-ennuyeux que votre vulgaire frère se
soit invité de lui-même à dîner aujourd'hui; vu la pré-
sence de M. Sparkins, je comptais n'engager que M.
Flamwell. Quant à votre frère, un marchand, c'est ins-
upportable. Je déclare que je ne voudrais pas l'entendre
parler de sa boutique devant nos nouveaux convives....
non, pas pour mille livres. Je n'y ferais pas attention s'il
avait le bon sens de cacher sa position; mais il est si plein
de ses horribles affaires, qu'il veut que tout le monde en
soit au courant.

M. Jacob Barton, le personnage dont on parlait ainsi,
était un épicier en gros, si vulgaire et si dénué de tout
sentiment, qu'il n'avait point le moindre scrupule à
avouer qu'il n'était pas au-dessous de ses affaires. Il
avait gagné de l'argent à ceci ou à cela. Il le disait à tout
le monde.

— Ah! Flamwell, mon cher ami, comment vous por-
tez-vous! dit M. Malderton à un petit homme en lunet-
tes vertes qui entra dans le salon. Vous avez reçu mon
petit mot?

— Oui, oui, et je suis venu en conséquence.

— Vous n'avez pas réussi à connaître le nom de ce M.
Sparkins, vous qui connaissez tout le monde?

M. Flamwell était un de ces individus aux relations
étendues qu'on rencontre souvent dans la société, qui
prétendent connaître tout le monde, et, en réalité, ne

connaissent personne. Il était choyé dans la famille Mal-
derton, où les histoires de personnages distingués étaient
accueillies avec faveur. Sachant le faible des gens avec qui
il se trouvait, il l'exploitait, et il n'était pas de person-
nage si illustre qu'il ne déclarât connaître.

Il réussissait à faire passer ses mensonges sans trop se
compromettre, par des signes de tête, des réticences,
des périphrases. Il fallait le prier de parler et lui arracher
ses confidences.

— Non, en vérité, je ne connais pas son nom, ré-
pondit Flamwell en baissant la voix d'un air important.
Je ne doute pas cependant que je le connaisse. Est-il
grand?

— De taille moyenne, répondit miss Thérèse.

— Cheveux noirs? hasarda Flamwell.

— Oui, répliqua vivement miss Thérèse.

— Un nez un peu recourbé?

— Non, fit Thérèse désappointée; il a un nez romain.

— J'ai dit un nez romain; ne l'ai-je pas dit? demanda
Flamwell. C'est un jeune homme élégant?

— Oh! assurément.

— Des manières tout-à-fait distinguées?

— Oui, oui, répondit toute la famille d'une voix. Vous
devez le connaître.

— Oui, je pensais que vous le connaissiez, si c'était
quelqu'un de très-bien, s'écria triomphalement M. Mal-
derton. Qui pensez-vous que c'est?

— D'après le portait que vous me faites, dit Flamwell
en réfléchissant et en baissant graduellement la voix,
il ressemble beaucoup à l'honorable Auguste Fitz-Ed-
ward, Fitz-John, Fitz-Osborne. C'est un jeune homme
de talent et un peu original. Il est très-probable qu'il
aura changé son nom temporairement dans quelque se-
cret dessein. (La suite au prochain numéro.)

peuple. Aujourd'hui, c'est toujours le même prestige populaire autour des Bonaparte ; mais il y a de plus six années d'une administration féconde et glorieuse, les palmes de la guerre et les fruits de la paix, une immense prospérité matérielle rehaussée par un merveilleux sentiment de notre grandeur nationale. La réalité a dépassé les espérances. De tels résultats, qui devraient convaincre et rallier tous les esprits élevés, sont parfaitement compris par les loyaux travailleurs de nos campagnes, par les intelligents ouvriers de nos villes. Cette masse d'hommes laborieux, qui forme la large base du suffrage universel, a le sentiment profond, et de la préoccupation incessante de l'Empereur pour elle, et des grandes choses qu'il fait pour le pays. Appelez-les tous au scrutin, Monsieur le préfet ; ils ont fait l'Empire, ils l'aiment, ils sauraient au besoin le défendre. Pleins de confiance dans l'homme de leur choix, ils s'en rapportent à lui et s'abstiendraient volontiers de prendre part aux votes que leur demande périodiquement le jeu régulier de la Constitution ; pressez-les de venir nommer leurs députés ; dites-leur bien qu'il importe de prouver encore une fois par la masse de leurs suffrages toute la force de ce gouvernement qu'ils ont fondé. L'imperceptible minorité des partis hostiles, si elle ose se produire, se noiera dans cette immense manifestation populaire, et ce sera pour le monde un grand et éloquent spectacle que celui de 9 millions d'électeurs, dans ce pays naguère si facile à troubler, venant paisiblement, à la voix de l'Empereur, donner, pour six nouvelles années, à leurs mandataires la mission de le seconder fidèlement dans ses constants efforts pour la gloire et la prospérité de la France.

Ces considérations générales vous guideront, Monsieur le préfet, dans la direction des opérations électorales ; des instructions de détail vous seront prochainement envoyées, et, s'il se présentait des circonstances spéciales, vous aurez à m'en référer.

Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée,

Le ministre de l'intérieur,
BILLAULT.

Le maréchal ministre de la guerre vient de recevoir le rapport suivant :

Au camp d'Ighil-Guefri, le 25 mai 1857.
Monsieur le maréchal,

Parmi les populations kabyles, une surtout s'est fait remarquer par l'intelligence, la vivacité de son esprit d'indépendance, par l'influence que sa position et sa puissance lui ont donnée sur les autres parties de la Kabylie : je veux parler des Beni-Raten : partout nous avons rencontré ou leurs fantasmes ou leurs intrigues ; partout ils nous ont suscité des difficultés.

Lorsqu'à la suite des précédentes expéditions, et surtout de la campagne de 1854, ils reconnurent que nos idées faisaient des progrès rapides et que le parti de la France devenait assez nombreux pour menacer de les laisser dans l'isolement, ils firent des sacrifices considérables d'argent, d'abord pour soutenir dans les tribus le parti qui représentait l'indépendance absolue de la Kabylie, puis pour amener nos alliés à lever l'étendard de la révolte.

Leurs efforts, je dois le reconnaître, ont été couronnés de succès. Ainsi vous avez vu, en 1855, les Beni-Ouagenoun méconnaître notre autorité et ne rentrer dans le devoir qu'après une vigoureuse répression ; en 1856, les Gouechoulas faillir à leurs serments de soumission et une insurrection menaçante éclater tout à coup : la prompt réunion de nos troupes, un châtement sévère, firent renaitre le calme et donnèrent à nos alliés et à nos partisans un appui efficace.

Les Beni-Raten ne se découragèrent pas ; ils redoublèrent de sacrifices au commencement de cette année ; et, bien que leurs paroles ne trouvassent pas le même crédit, il était évident que si nos troupes restaient immobiles, nous perdions le fruit de nos précédentes opérations et laissions nos ennemis maîtres d'un terrain sur lequel ils devaient nécessairement faire des progrès.

Cette situation, que j'ai fait connaître à Votre Excellence, a déterminé Sa Majesté à faire marcher une partie de l'armée d'Afrique contre la tribu des Beni-Raten.

Le corps expéditionnaire, réuni le 19 mai au pied des montagnes de la Kabylie, s'y est trouvé retenu par quelques jours de pluies et brouillards. Enfin, le 24 mai, à la pointe du jour, les divisions Renault, de Mac-Mahon et Iusuf ont escaladé les pentes si abruptes du massif des Beni-Raten, et, à sept heures, en ont couronné les hauteurs au cri de *Vive l'Empereur !*

Toutes les troupes ont fait noblement leur devoir. Votre Excellence trouvera dans les rapports ci-joints de MM. les généraux commandants des divi-

sions, les détails de ce brillant début de notre campagne. Le temps me manque pour vous adresser un rapport d'ensemble.

Veuillez, etc.,

Le maréchal de France gouverneur-général de l'Algérie,
RANDON.

Rapport du général Renault, commandant la 1^{re} division.

Au quartier-général Ouveil, le 24 mai.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de vous rendre compte succinctement des opérations de ma division pendant la journée du 24 mai.

A cinq heures et demie, les trois colonnes d'attaque organisées dans ma division quittaient le camp de Si-Kou-Meddour, marchant sur le village de Djemaa, dont les abords étaient fortifiés. La colonne de droite, général de Liniers, précédée d'un peloton de spahis, et ayant sur son flanc droit un escadron du 1^{er} de chasseurs d'Afrique, occupa le mamelon de Taksebt, position qui domine le débouché de la vallée de Mestiga dans l'Oued-Aïssi, et que nous avons couronné par un ouvrage en terre, armé de deux canons obusiers de 12. De Taksebt, cette colonne arrive au col d'Ighil, au-dessous de Djemaa, en suivant les crêtes. Le général de Liniers fait attaquer aussitôt ce village, où il pénètre résolument dès sept heures du matin, en même temps que le lieutenant-colonel Montfort, du 1^{er} régiment de tirailleurs algériens, qui était à la tête de la colonne du centre, y entra de son côté.

De là, la colonne de Liniers, avec un élan remarquable, s'est dirigée sur les pentes abruptes qui mènent au village de Tiguert-Hala (point dominant de la crête des Irdjers), où elle s'est relée à la colonne de gauche qui avait déjà occupé le village.

La colonne de gauche, arrivée à six heures, en suivant le lit de l'Oued-Hahled, au pied des premières pentes boisées, aborde résolument l'ennemi qui les occupait, et s'empare du village de Taranint après un vif engagement. A partir de ce point, elle a eu à surmonter de grandes difficultés, provenant de la raideur des pentes et de l'énergie avec laquelle les Kabyles ont défendu les abords fortifiés de Tiguert-Hala.

La colonne du centre (général Chapuis), à la tête de laquelle je m'étais placé, passant par le Souk-el-Haad, arrive au village de Djemaa où elle se joint à la colonne de Liniers. Avant de m'engager plus loin, je confiai la garde du village de Djemaa au colonel Charlier, pour assurer, avec l'occupation du mamelon de Taksebt, nos communications avec Sekou-Meddour.

Il me restait à enlever les positions dominantes en avant de nous ; le colonel Rose, appuyé par l'artillerie, qui gravit avec beaucoup de difficultés ces pentes abruptes, enleva brillamment les villages de Tamazirt et d'Aïd-Saïd, ou Jegguen et le plateau d'Ouveil, sur lequel je suis campé.

Ce n'est pas sans efforts et sans pertes sensibles que j'ai pu conserver le point important de Tiguert-Hala. J'ai dû faire occuper, par un bataillon de tirailleurs (commandant Gibon) et par une compagnie du 8^e bataillon de chasseurs à pied, un contrefort qui domine les deux villages d'Ait-Hali et Ait-Iacoub, d'où les Kabyles faisaient de fréquents et redoutables retours offensifs.

Arrivé de ma personne à Ouveil à dix heures et demie, je fis occuper les hauteurs qui font face aux villages d'Ibahirin et d'Azouza par les tirailleurs du colonel Rose, et le contrefort qui domine le village d'Ait-Hag, et la Djemaa de Bou-Zizi, par un bataillon du 41^e de ligne (lieutenant-colonel Mery de la Canorgue) et un bataillon du 90^e (commandant Thouvenin).

Ces troupes ayant eu à soutenir deux vigoureuses attaques des Kabyles, qui ont été repoussés à la baïonnette, j'ai fait mettre en batterie sur la Djemaa de Bou-Zizi une section d'obusiers dont les coups heureux ont prévenu de nouvelles attaques.

La résistance de la puissante et populeuse fraction des Irdjers, que j'avais mission d'attaquer, était d'autant plus énergique, que sa ligne de retraite était assurée par la vallée de l'Oued-Aïssi et celle de Mestiga. Aussi avais-je pris, sur mon flanc droit, toutes les dispositions défensives nécessaires pour repousser les contingents nombreux des tribus voisines que je pensais devoir arriver de ce côté : je m'en félicite beaucoup.

Mon convoi a pu arriver heureusement sous la protection des ouvrages dont il a été fait mention et des troupes du général Chapuis, qui me rejoindra avant la nuit.

Je ne saurais trop me louer de la vigueur et de l'élan de mes braves soldats. C'est au cri de *Vive l'Empereur !* qu'ils ont planté le drapeau de la France sur la crête de Tiguert-Hala.

Recevez, etc.

RENAULT.

Rapport du général de Mac-Mahon, commandant la 2^e division.

Bivonac d'Afensou, le 24 mai 1857.

Monsieur le Maréchal,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport très-succinct de mes opérations depuis l'instant de mon départ du camp d'El-Zaouïa jusqu'à celui où j'ai atteint la position que j'occupe en ce moment.

Les troupes ont quitté leurs bivouacs à quatre heures précises du matin ; vers quatre heures et demie, elles étaient placées dans l'ordre suivant :

En première ligne, au bas et aussi près que possible de la montagne par laquelle elles devaient arriver au village de Bélias, et sur une même ligne de la droite à la gauche, les troupes de la brigade Bourbaki marchant sans sacs, savoir : 2^e de zouaves (colonel Saurin), 54^e de ligne (colonel Martineau-Deschesnez), 1^{er} bataillon du 2^e régiment étranger (colonel de Chambrère), et 11^e bataillon de chasseurs à pied (commandant Niepce).

En seconde ligne, à 250 mètres en arrière de la première, la brigade Périgot ayant ses corps placés par bataillons en masse de la droite à la gauche et dans l'ordre suivant : 93^e de ligne (colonel Paulze d'Ivoy), 3^e régiment de zouaves (colonel de Charbon), 1^{er} bataillon du 3^e régiment de tirailleurs algériens (commandant Cottret).

Les trois sections d'artillerie de ma division, commandées par le capitaine Clerc, étaient placées dans l'intervalle laissé libre entre les deux brigades.

La cavalerie, trois escadrons du 1^{er} chasseurs d'Afrique, sous les ordres du lieutenant-colonel de Gondrecourt, était placée sur ma gauche dans la plaine, un peu en arrière du 11^e bataillon de chasseurs à pied, menaçant les positions ennemies du côté des Beni-Fraoussen.

Les positions capitales occupées par l'ennemi étaient : 1^o le piton du village de Bélias, qui se trouve à 700 mètres environ au-dessus du niveau de la mer (590 mètres au-dessus du point où est assis mon camp) ;

2^o Le village de Tacheraïch (village du marabout Cheik-el-Arab), qui se trouve sur le versant est du piton de Bélias, à 300 mètres au-dessus du Sébaou.

Un peu avant cinq heures, j'ai fait commencer le mouvement par ma première brigade. En même temps mon artillerie prenait des positions avantageuses pour ouvrir le feu sur les villages et sur le ravin qui sépare les Beni-Raten des Fraoussen.

La première brigade était précédée d'une ligne de tirailleurs ; ses bataillons, en colonnes, suivaient les dépressions du terrain, qui forment trois petits thalwegs partant du piton de Bélias et descendant jusqu'à la plaine.

A cinq heures, le feu était engagé sur toute la ligne ; l'artillerie lançait ses obus et ses fusées sur les retranchements de l'ennemi, qui étaient nombreux, au village de Tacheraïch surtout.

En un instant, toutes les embuscades situées au bas de la montagne et défendant les passages du ravin de Bou-Callel étaient enlevées et dépassées par nos tirailleurs. Cette partie de la montagne, presque entièrement couverte par d'immenses champs de figuiers, présentait une position défensive excellente pour les Kabyles. Ces champs furent promptement occupés par notre première ligne de tirailleurs.

Au village de Tacheraïch, la défense des Kabyles organisée de la manière la plus vigoureuse, demandait quelques dispositions particulières pour triompher de leur résistance. Le général Bourbaki sut les prendre avec une grande habileté. Pendant que le 2^e bataillon du 2^e régiment étranger et le 11^e bataillon de chasseurs à pied attaquaient de front ce village, en ménageant son feu et sans brusquer son mouvement, le général ordonnait au 2^e régiment de zouaves et au 54^e de ligne, qui faisaient l'ascension par la droite du piton, de former des échelons et de hâter leur marche de manière à tourner le village en arrivant très-promptement au-dessus de lui. Les défenseurs de Tacheraïch, menacés ainsi et dominés sur leur gauche, ne tardèrent pas à abandonner la position. Ils se jetèrent dans le fond du ravin, entre Tacheraïch et Bélias. Les Kabyles avaient établi des retranchements d'un assez bon relief, qui furent abordés et enlevés avec vigueur.

Maître de la position de Bélias à cinq heures et demie, le général Bourbaki jugea avec raison qu'il lui était impossible de ne pas attaquer sur-le-champ le village d'Afensou, qui en est éloigné de 2,000 mètres et qui le domine de 250 mètres. Dès qu'il eut réuni au sommet du piton ses premiers bataillons (2^e de zouaves et 54^e de ligne), il les lança tête baissée sur Afensou. A six heures, ils occupaient ce second village.

D'Afensou à Imai-Seren, il y a environ 2 kilomè-

tres. Ces deux villages, situés à la même hauteur, sont séparés par un col dans lequel se trouvent des fontaines; j'ordonnai au général Bourbaki d'enlever ce troisième village. A six heures trois quarts il était occupé. C'est sur ce point que le général Bourbaki a établi son bivouac, et il a devant lui, à 5 ou 600 mètres, le Souk-el-Arba, l'un des villages les plus importants des Beni-Raten.

Tel est le rôle qu'ont joué dans notre attaque les corps de la brigade Bourbaki; je résume à présent celui de la brigade Périgot.

Dans cette brigade, le 1^{er} bataillon du 93^e de ligne, le 3^e régiment de zouaves et le bataillon de tirailleurs n'ont fait, en quelque sorte, qu'appuyer le mouvement de la 1^{re} brigade. Le 11^e bataillon de chasseurs à pied et le 2^e bataillon du 93^e, chargés de l'extrême arrière-garde, ont eu un rôle difficile à remplir. Forcés de rester en deçà du village de Tacheraïch jusqu'à la complète évacuation de tous les blessés et jusqu'au moment où ils ont pu être transportés à l'ambulance générale de la division, ces bataillons ont eu à supporter tous les efforts des Kabyles qui avaient été rejetés sur les derniers contre forts des Fraoussen.

Les difficultés du terrain qu'avait à surmonter l'ambulance légère que j'avais organisée pour suivre jusqu'à Bélias les bataillons engagés, furent telles que la plupart des mulets furent entraînés sur les pentes et précipités dans les ravins. Il fallut employer un temps considérable pour les retirer, et on dut porter à bras et à dos d'homme les blessés et le matériel dont ces mulets étaient chargés.

Les Kabyles profitèrent de cette circonstance pour essayer un retour offensif; le général Périgot les rejeta dans les ravins. Ce ne fut que vers une heure et demie que le convoi d'ambulance légère put arriver au village d'Afensou. Les deux bataillons d'arrière-garde n'y arrivèrent qu'à deux heures, s'étant trouvés plusieurs fois dans la nécessité de repousser les attaques de l'ennemi.

A l'heure où je vous adresse ce rapport, la position avancée d'Imai-Seren, occupée par le 2^e de zouaves et le 54^e de ligne, est encore en butte aux attaques des Kabiles qui sont réunis en nombre imposant à Souckel-Arba. Sur tous les autres points occupés par mes troupes, le feu a cessé presque complètement depuis deux heures.

Les troupes de ma division ont pris leurs bivouacs et occupent les positions qui s'étendent d'Afensou à Imai-Seren. Elles fortifient en ce moment leurs grand'gardes; elles ont de l'eau, du bois et des fourrages autant qu'elles peuvent en avoir besoin. Tous mes gros bagages ont rejoint la colonne.

Mes trois sections d'artillerie m'ont été très-utiles et ont produit d'excellents résultats. J'ai aussi beaucoup à me louer des services administratifs. Les hommes du train ont montré un dévouement et une vigueur admirables.

Je ne puis, d'ailleurs, dans ce rapport, entrer dans le détail des faits qui peuvent être particuliers à tel corps ou à tel officier et soldat qui se serait distingué pendant l'action; je me réserve de le faire quand j'aurai reçu les rapports détaillés des généraux de brigade et des chefs de corps.

Recevez, etc. DE MAC MAHON.

Rapport du général Jusuf, commandant la 3^e division.

Au quartier général de Tighilt-el-Hadj-Ali, 24 mai.

Monsieur le maréchal,

Les troupes de ma division, formées en trois colonnes, se sont ébranlées à la pointe du jour et se sont approchées en bon ordre du pied des hauteurs des Beni-Raten, dont elles étaient chargées de s'emparer. La colonne de droite, aux ordres du général Gastu, avait pour mission de marcher sur le village d'Ighil-Guefri; elle se composait des 1^{er} et 2^e bataillons du 1^{er} zouaves, du 1^{er} bataillon du 60^e, de deux compagnies d'élite du 2^e bataillon de ce régiment, et de deux compagnies du 1^{er} régiment de tirailleurs. La colonne de gauche, aux ordres du général Deligny, avait pour point objectif le village de Tagmout-el-Gatfelt; elle se composait du 13^e bataillon de chasseurs à pied, de deux bataillons du 45^e de ligne et du 1^{er} zouaves. Un détachement de sapeurs marchait avec chacune des colonnes, chaque homme muni d'outils.

La colonne du centre, aux ordres du colonel de Chanaleilles, du 68^e, se composait de deux bataillons de ce régiment et du 1^{er} bataillon du 75^e.

L'artillerie, le génie, l'ambulance, les subsistances marchaient avec cette colonne, à la tête de laquelle je me suis placé pour surveiller l'ensemble des mouvements des deux autres.

Toutes ces troupes étaient sans sacs, et chaque bataillon de ces trois colonnes était accompagné de dix mulets de cacolets, indépendamment de la ré-

serve qui marchait avec l'ambulance, ainsi que les litières.

La colonne de droite ayant plus de chemin à parcourir que les deux autres, se mit en mouvement une demi-heure avant elles, afin de s'emparer du marabout de Si-Askroui.

Les colonnes du général Deligny et du colonel de Chanaleilles trouvèrent de grandes difficultés de terrain qui retardèrent leur marche. La tête de colonne du général Deligny arrivait au point où elle devait se séparer de la colonne Chanaleilles, en appuyant à gauche, pour aller prendre le pied du contre-fort partant de Tagmout-el-Gatfelt, lorsque le général Gastu abordait au pas de charge les positions qu'il devait enlever. Il n'avait trouvé à Sidi-Askroui, ni au col de Tala, aucune résistance; il avait organisé trois colonnes avec les deux bataillons de zouaves et un bataillon du 60^e, qui marchaient tous à la même hauteur. Les deux compagnies de tirailleurs flanquaient à droite et à gauche, et les deux compagnies d'élite du bataillon du 60^e formaient sa réserve. Au moment où il prenait ces dispositions, la fusillade kabyle commença. Ne voulant pas laisser ses troupes inutilement exposées à un feu meurtrier, il entama la charge immédiatement.

Les troupes ont été admirables de vigueur et d'entrain. Les Kabyles, abrités derrière leurs murailles, nous ont attendus à 20 mètres. L'élan de nos soldats a été irrésistible; ils sont entrés par tous les côtés dans le village, que les Kabyles ont évacué avec précipitation en se jetant dans le ravin d'Ibahlél, et laissant en notre pouvoir un bon nombre de cadavres.

Pour assurer l'évacuation des blessés, le 2^e bataillon du 75^e, destiné à la garde du camp de réserve de Khamis, avait suivi la colonne du général Gastu, et s'était placé, une compagnie sur la hauteur de Si-Askroui, deux autres compagnies à Tala-Amara, deux autres dans le bois de figuiers, pour unir Tala-Amara à la colonne du centre. Un escadron du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique appuyait ce mouvement.

Pendant ce temps, le général Deligny, qui avait atteint les contre-forts de Tagmout-el-Gatfelt, engagea résolument ses bataillons sur les pentes, et la colonne du centre prit la route d'Ighil-Guefri. Le 1^{er} bataillon du 75^e de ligne et les sapeurs du génie furent échelonnés sur la route pour abattre les barricades et assurer les communications avec la plaine.

Les troupes du général Gastu, après avoir pris Ighil-Guefri, se prolongèrent sur la crête, et s'emparèrent de Tagmout au moment où le général Deligny atteignait le pied du village; cet officier général se dirigea, en suivant les crêtes, sur Ighil-el-Hadj-Ali, et se porta en avant, afin de se mettre en communication avec la division Mac-Mahon, qui arrivait à Afensou.

Protégée par les deux autres colonnes, qu'elle était destinée à appuyer au besoin, la colonne du centre arriva sans coup-férir sur les crêtes. A sept heures du matin, la 3^e division était maîtresse des positions qu'elle avait été chargée d'enlever.

Les défenseurs des trois villages s'étaient jetés dans le ravin d'Ibahlél. J'y lançai le 1^{er} bataillon de zouaves; il y tua une quarantaine de Kabyles, ramena 20 prisonniers et quelques têtes de bétail.

La vigueur de l'attaque du général Gastu a rendu les pertes peu considérables; elles sont de 3 tués et 35 blessés.

Veillez agréer, etc. JUSUF.

Les pertes éprouvées par le corps expéditionnaire s'élèvent à un officier tué, M. Boyer de Rebeval, chef de bataillon au 54^e de ligne;

Trois officiers blessés: MM. Hervé, sous-lieutenant au 3^e zouaves; Neige, lieutenant au 11^e bataillon de chasseurs; Bergasse, lieutenant au 1^{er} zouaves;

64 hommes tués, 414 blessés.

Postérieurement à ce rapport, le ministre de la guerre a reçu du gouverneur-général une dépêche télégraphique, datée du camp de El-Hadjy-Ali, 26 mai, qui annonce que les Beni-Raten commencent à venir à composition.

— Les chambres de commerce d'Aberdeen, d'Edimbourg et de Newcastle se sont prononcées en faveur du canal de Suez, comme les chambres de commerce de Liverpool, Manchester, Glasgow, etc. La chambre de Newcastle a décidé en outre que sa résolution serait transmise au gouvernement par l'intermédiaire de ses représentants au parlement.

Les commissaires du port de Belfast ont tenu un meeting séparé outre celui de la chambre de cette ville, et ils ont voté comme elle pour l'ouverture de l'isthme de Suez.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Depuis le premier juin, la compagnie du chemin de fer de Tours à Nantes a commencé le service d'été.

On trouvera au tableau en tête du journal les heures de départ des trains se dirigeant de la gare de Saumur sur Nantes et sur Paris.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur,

Porte à la connaissance de ses concitoyens que, par décret impérial du 4 avril 1857, inséré au *Bulletin des lois*, n° 485,

Ont été définitivement arrêtés et promulgués, le plan de délimitation et les procès-verbaux de bornage de la zone des fortifications du château de Saumur, annexés audit décret, et visés et approuvés par Son Excellence le Ministre de la Guerre.

Hôtel-de-Ville de Saumur le 3 juin 1857.

Le Maire, LOUVET.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

EMPIRE FRANÇAIS.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

Fixation du nombre des Députés attribué au département de Maine-et-Loire.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français;

A tous présents et à venir, salut;

Sur le rapport de notre Ministre-Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur;

Vu le décret organique du 2 février 1852;

Vu le Sénatus-Consulte en date du 27 mai 1857,

Avons décrété et décrétons ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Le nombre des députés au Corps-Législatif à élire par les départements, pendant la période quinquennale de 1857 à 1862, est fixé à 267, conformément au tableau de répartition annexé au présent décret.

ART. 2.

Notre Ministre Secrétaire-d'Etat au département de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais de Saint-Cloud, le 29 mai 1857.

Signé: NAPOLÉON.

Par l'Empereur: Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Signé: BILLAULT.

Pour ampliation: Le Secrétaire général,

Signé: MANCEAUX.

Pour expédition: Le Secrétaire général de la Préfecture de Maine-et-Loire, BERGER.

Tableau du nombre des députés à élire pour le département:

| Maine-et-Loire. | Nombre de députés: 4. |

Vu pour être annexé au décret du 29 mai 1857.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Signé: BILLAULT.

Pour copie conforme: Le Secrétaire général,

Signé: MANCEAUX.

Pour copie conforme: Angers, le 1^{er} juin 1857.

Le Secrétaire général de la Préfecture de Maine-et-Loire, BERGER.

Fixation du nombre et composition des circonscriptions électorales.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et avenir, salut;

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Vu l'article 2 du décret organique du 2 février 1852,

Vu le Sénatus-Consulte en date du 27 mai présent mois,

Vu notre décret de ce jour établissant le nombre des Députés à élire par chaque département, Avons décrété et décrétons ce qui suit:

ART. 1^{er}.

Le nombre et la composition des circonscriptions électorales du département de Maine-et-Loire sont fixés conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais de Saint-Cloud, le 29 mai 1857.

Signé: NAPOLÉON.

Par l'Empereur: Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Signé: BILLAULT.

Pour ampliation : Le Secrétaire général,
Signé : MANCEAUX.
Pour expédition : Angers, le 1^{er} juin 1857.
Le Secrétaire général de la Préfecture de
Maine-et-Loire, BERGER.

NUMEROS des circonscriptions électorales.	COMPOSITION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES.	
	Arondissement	Cantons.
1 ^{re}	Angers.	Angers (les 3 cantons). Briollay. Chalonnès-sur-Loire. Le Louroux-Béconnais. Les Ponts-de-Cé. St-Georges-sur-Loire.
2 ^e	Segré. Baugé.	Tout l'arrondissement. <i>Idem.</i>
3 ^e	Saumur. Angers.	Tout l'arrondissement. Thouarcé.
4 ^e	Beaupréau.	Tout l'arrondissement.

Vu pour être annexé au décret du 29 mai 1857,
Le Ministre secrétaire d'Etat au département
de l'Intérieur, Signé: BILLAULT.
Pour copie conforme: Angers, le 1^{er} juin 1857.
Le Secrétaire général de la Préfecture de
Maine-et-Loire, BERGER.

AVIS AU PUBLIC.

Le Directeur des Postes de Saumur a l'honneur
de prévenir le public qu'à partir du 1^{er} juin, le ser-
vice sera ainsi organisé:
Les dernières levées des boîtes de la ville seront
faites à 3 heures et à 9 heures du soir;
Celles du bureau:
Pour la route de Paris, à 9 heures du matin et 8
heures 40 minutes du soir;
Pour la route de Nantes, à 3 heures 45 minutes et
9 heures 15 minutes du soir.
Rien n'est changé à la marche des autres ser-
vices.

Saumur, le 31 mai 1857.
CHEVALIER-LEMORE.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Madrid, 2 juin. — On va discuter immédiatement
dans les Chambres, les projets de la loi sur l'in-
struction publique de les routes provinciales.

Berne, 3 juin. — L'Impératrice douairière de
Russie est arrivée ici. Elle dîne chez le ministre
russe.

Aujourd'hui, à midi, on a franchi le passage du
tunnel de Hanenstem, mais les émanations du gaz
ne permettent pas encore d'avancer. Aucun signe
de vie n'a été manifesté par les ouvriers ensevelis.

Le Conseil fédéral a chargé M. Barmann de né-
gocier un traité de commerce avec la Perse.

Marseille, 3 juin. — Les arrivages sont nuls, les
blés disponibles sont calmes, les marchés à livrer
sont en baisse.

Par l'Alexandre, qui apporte des nouvelles de
Constantinople du 25, on apprend de Sipsehur, à la
date du 10, que Naib-Eoin, qui s'enrôlait la division et
refusait de prêter assistance à Séfer-Pacha, a été
chassé de Circassie. — Havas.

Avis aux propriétaires de chevaux.

Le Liniment Boyer-Michel d'Aix (Provence)
remplace le feu sans trace de son emploi, sans in-
terruption de travail et sans inconvénient possible
il guérit toujours et promptement les boiteries ré-
centes ou anciennes, les entorses, foulures, écarts,
molettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt : à Angers,
chez MENIÈRE, ph.; à Cholet, BONTEMPS, ph. (104)

BOURSE DU 2 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 69 10.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 91 85.

BOURSE DU 3 JUIN.

3 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 68 65.
4 1/2 p. 0/0 baisse 35 cent. — Fermé à 91 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Failite CORNUAU-VERGNE.

Les créanciers vérifiés et affirmés
de la faillite du sieur Cornuau-Vergne,
demeurant à Doué, sont invités, confor-
mément à l'art. 504 du Code de Com-
merce, à se trouver le samedi treize
juin, à midi en la Chambre du Conseil
du Tribunal de Commerce, à l'effet de
délibérer sur la formation d'un concor-
dat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal,
E. CORNILLEAU.

A VENDRE
Par adjudication,

En la Salle de la Mairie de Saint-
Hilaire-Saint-Florent,
Le dimanche 5 juillet 1857, à midi,
Par le ministère de M^e DUTERME,
notaire à Saumur, commis pour
remplacer M^e Chasle.

UN TERRAIN
PROPRE A BATIR.

Situé au Pont-Fouchard, au lieu dit le
Port du Pont-Fouchard, commune
de Baigneux,

Contenant 8 ares 64 centiares, porté
au plan cadastral sous les nos 341 et
342, section A (commune de Saint-
Florent).

Ce terrain, appartenant à la com-
mune de Saint-Florent, joint du levant
M^{me} Aubelle, du midi le chemin du
Pont-Fouchard à Saint-Florent, du
couchant M. Plessis et autres, et du
nord M^{me} Aubelle et les terrains de la
rivière du Thouet.

Mise à prix. 604 fr.

S'adresser pour visiter les lieux à
M. ALLEAUME, garde de la commune
de Saint-Florent,

Et en l'étude de M^e Chasle, notaire,
où se trouve déposé le cahier des
charges. (322)

A VENDRE
PAR ADJUDICATION.

En l'étude de M^e DUTERME, notaire
à Saumur,

Le dimanche 14 juin 1857, à midi,

1^o Un beau clos de Terre et Vigne,

Avec petite maison nouvellement
restaurée, hangar, écurie, pompe et
bassin, entouré de murs, situé au Pont-
Fouchard, lieu dit: le bas du Bois-
Brard, commune de Saint-Hilaire-
Saint-Florent, contenant 1 hectare 64
ares 80 centiares, joignant d'un côté
madame Grandmaison, d'autre côté le
chemin de Saint-Florent.

Mise à prix, outre cinq centimes par
franc. 15,000 fr.

2^o Et une Cave,

Située à Saumur, montée de Récol-
lets, joignant M. Leroy, avec commu-
nauté à un puits.

Mise à prix, outre cinq centimes par
franc. 500 fr.

Il sera donné des facilités pour le
paiement des prix.

Une seule enchère suffira pour faire
prononcer l'adjudication.

On pourra traiter avant le jour fixé
pour l'adjudication.

S'adresser à M. POUZET, clerc de

M^e LABICHE avoué, et mandataire de
M. Alexandre Mée;
Ou à M^e DUTERME, notaire à Sau-
mur. (323)

M. GIRARD fils, marchand de bois
à Saumur, prévient Messieurs les Pro-
priétaires et entrepreneurs qu'il a à
vendre 90 à 100 mille de BARREAUX
de chêne 1^{re} qualité, ainsi que MER-
RAIN, RAIS et LATTES propres à
faire du treillage. (306)

A LOUER

Une MAISON, rue des Payens, 3.
S'adresser à M. LECOY. (190)

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle
remplace avec avantage la colle de
pâte, la colle forte, la colle à bouche,
etc., etc. On peut s'en servir pour car-
ton, porcelaine, verre, marbre, bois,
fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-
TIER, relieur, rue du Petit-Maure,
12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6,
rue Mezières, pour vente en gros.

HOTEL ET RESTAURANT DU COMMERCE,

Rue Montmartre, 124, à Paris,

TENU PAR ALEXANDRE MÉE.

EXPOSITION UNIVERSELLE 1855 CONSERVATEUR DENTAIRE PRIX 2 fr. 50 le flacon. 1 fr. 50 le 1/2 fl.

Cette Eau dentifrice hygiénique, approuvée par les Méde-
cins et Dentistes, préserve des douleurs de dents, en arrête
la carie, les nettoie; les blanchit, les conserve, fortifie les gen-
cives, détruit la fétidité de l'haleine. Parfum délicieux. —
Pharmacie PHILIPPE, rue Saint-Martin, 425, à Paris. (Déposé.)
Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiff.-parf., rue d'Orléans.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Une boutique, arrière-boutique et
salon; chambres au 1^{er} et 2^e étage, rue
de la Tonnelle, maison Sailland.

S'adresser à M. Cornilleau, charcu-
tier, rue de la Tonnelle, même maison.

R. DE SAINTONGE,

N^o 68.

PARIS.

Approuvé par la FACULTE de PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS

Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les plus INVETERES

VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix: 2 fr. PRESERVATION, Lotion lustrale. Prix: 4 fr.

Dépôt: chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur.

MALADIES SECRÈTES
SAVONNÉ DE BAUME DE COPAHU PUR
GUÉRISON INFAILLIBLE RADICALE
Approuvé par la FACULTE de PARIS comme Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS
Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les plus INVETERES
VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix: 2 fr. PRESERVATION, Lotion lustrale. Prix: 4 fr.

A VENDRE

Une CARRIOLE toute neuve.
S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

SAISON
de
1857.

ETABLISSEMENT THERMAL D'ALLEVARD (ISÈRE)

OUVERT
le
1^{er} JUIN.

Eaux sulfureuses, iodées, spéciales contre les maladies catarrhales, celles de la peau, les engorgements lymphatiques. Vastes salles d'aspiration;
Bains de petit lait dans les maladies nerveuses.

Trajet par chemin de fer de PARIS à ALLEVARD en passant par Lyon et Grenoble, en . . . 18 h.
de PARIS à ALLEVARD par Mâcon, Bourg, Aix et Chambéry, en 16 »
de MARSEILLE à ALLEVARD par Saint-Rambert, en 15 »

Trajet de LYON à ALLEVARD { par Grenoble en 9 h.
par Aix et Chambéry en 8 »

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,